



Fédération des activités postales
et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

Courriel : sudptt@sudptt.fr Site : www.sudptt.fr

Paris, le 23 janvier 2013

Votons SUD pour défendre nos droits individuels !

*Les Commissions
Consultatives Paritaires
sont des instances de
représentation des
salarié-es de droit privé.*

*Elles ont pour attribution
de traiter toutes
questions d'ordre
individuel. Cela peut
concerner le
recrutement, l'évaluation
et ses conséquences
financières, les refus de
congés, les refus de
l'accès au temps partiel,
au télétravail,
l'appréciation et la
discipline.*

*Elles peuvent éviter de
saisir les Prud'hommes,
en particulier pour la
discipline. Un
licenciement sans cause
réelle peut être évité par
nos élu-es CCP alors
que les Prud'hommes ne
peuvent que constater le
licenciement abusif, sans
retour à l'emploi.*

**Mais pour un recours
bien défendu, il faut
des représentant-es
formé-es et pugnaces,
des qualités reconnues
aux élu-es SUD, même
par leurs adversaires !**

France Télécom Orange

Salarié-es de droit privé, mais pas privé-es de droits !

Les élections des commissions consultatives paritaires ont lieu du 5 au 12 février par vote électronique. Pour les salarié-es de droit privé, c'est l'occasion de manifester leur attachement à l'égalité des droits, à leurs revendications, en participant massivement à ce scrutin.

L'emploi, une exigence vitale !

France Télécom Orange, malgré la volonté des directions successives, n'a pas connu de plans de licenciements massifs. Mais cela n'a pas empêché les suppressions massives d'emplois, au fil de plans de départs brutaux et de blocages de recrutement. La crise sociale de 2009 avec ses 22 000 suppressions d'emplois est l'illustration de cette politique.

Aujourd'hui, dans la tourmente du secteur des télécoms, la direction est tentée de renouer avec ses vieux démons. SUD défend le maintien de l'emploi, avec des recrutements massifs de jeunes qui doivent combler les départs des seniors : cette bataille syndicale est l'affaire de tous-tes, salarié-es de droit privé et fonctionnaires !

Salaires, promotions, avancement, il faut que cela change !

Avant l'arrivée de la convention des télécoms (CCNT), il existait des augmentations à l'ancienneté ainsi que des niveaux de rémunération au sein des bandes actuelles (par exemple II-1, II-2 dans la bande C).

Aujourd'hui l'entreprise refuse le principe des augmentations à l'ancienneté. Il existe seulement des seuils (5 ans, 10 ans jusqu'à 20 ans), tellement bas qu'ils sont quasi sans effet. Quant à la promotion, **il faudrait 14 ans en moyenne** pour en bénéficier... si chacun avait au moins une promotion, ce qui n'est pas le cas ! Et pour les métiers soumis à la Part Variable Vendeur, c'est souvent la triple sanction : pas de PVV, pas d'augmentation individuelle et pas de promotion.

SUD revendique :

- une augmentation mensuel de 300 euros pour tou-tes (10% du salaire médian) ;
- Le maintien du pouvoir d'achat par des mesures générales au moins à hauteur de l'inflation pour tou-tes les salarié-es ;
- La reconnaissance des qualifications acquises par un avancement régulier, automatique et transparent ;
- Un véritable accès à la promotion en particulier par la multiplication de parcours qualifiants.

Le vote SUD, c'est un vote revendicatif !

Un vote pour l'égalité !

Les élections des commissions consultatives paritaires (salarié-es de droit privé) auront lieu du 5 au 12 février, pour la première fois par vote électronique.

C'est aussi la première fois que ces élections ne sont pas à la même date que les élections des CAP pour les fonctionnaires.

Cette rupture n'est pas le choix des syndicats, c'est une décision unilatérale de la direction.

Pour SUD, l'existence des CCP pour les salarié-es de droit privé, et des CAP pour les fonctionnaires, c'est l'exigence des mêmes droits pour tous-tes, quel que soit leur statut.

A noter que les salarié-es d'Orange SA pourront voter pour la première fois aux CCP.

Alors voter massivement pour les CCP, c'est voter pour l'égalité de nos droits !

Les candidat-es de la fédération SUD

Commission n°1 - Groupe n°1

Salarié-es de droit privé dont l'emploi relève de la bande F à G, agents contractuel-les de droit public dont l'emploi relève des niveaux IV.3 à IV.6

Mme BAILLY Jeanne	F	VMF/VMF-EM
M. MIGUET François	F	Fonctions Support / Achats SC
M, BARRIAC Vincent	F	ITRSI 1 R&D Lannion
M. LEYRAL René	F	ITRSI 1 R&D Issy + Belfort

Commission n°1 - Groupe n°2

Salarié-es de droit privé dont l'emploi relève de la bande Dbis à E, agents contractuel-les de droit public dont l'emploi relève des niveaux III.1 à IV.2

M. BOULANGER Henry	Dbis	ITRSI / IC
M, CORBIERE Fabien	Dbis	DO NC / ADNC
Mme BEUGNOT Delphine	Dbis	DO RM / UI Réunion
Mme LEFRERE Nathalie	E	DO SE / AERM

Commission n°2- Groupe n°1 et n°2

Salarié-es de droit privé dont l'emploi relève de la bande A à D, agents contractuel-les de droit public dont l'emploi relève des niveaux I.1 à II.3

Mme ABELLO Sandrine	D	DO IDF / AD IDF Centre
Mme ABID Sonia	D	SCE / DSGC
M. DUBOIS Francis	C	DO Nord / UI NPC
M. BADINOS Ted	D	DO IDF / AVSC ISE
Mme MIAHLE Geneviève	D	Finance / CSPCF
M. DOYEN Eric	D	VMF / AG PME
Mme DELPORTE Céline	C	Fonctions Support / DSP
Mme ALOUAN Lara	D	ITRSI / IC

**Elections CCP
du 5 au 12
février 2013,
pour nos droits**

